

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 822

25 mars 2015

SOMMAIRE

Air Chilling Development S.A.	39412	Harrington Global Opportunities Fund S.à	
Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	39414	r.l.	39416
Eschbour Immo Gestion S.à r.l.	39412	Helyos S.à r.l.	39444
Eschbour Participations S.à r.l.	39412	Hexavest S.à r.l.	39412
Everest Investors S.A.	39411	Idomeneo S.à r.l.	39416
Food and Feed Holding S.A.	39416	Marigny S.A., SPF	39420
Freiburg Capital Development S.A.	39414	Meif DV 5 S.à r.l.	39436
Gallic Lux 1	39413	NBH Luxembourg Finance S.à r.l.	39437
Gallic Lux 2	39414	Patron Mawson S.à r.l.	39456
Gasperich Properties S.A.	39416	Pif Sun A S.à r.l.	39428
Giva S.A., SPF	39414	Private Equity Co-Investment Partners	
GL Europe IbericaA S.à r.l.	39412	Carry Vehicle SCSp	39420
Globe Invest Holding AG	39417	PS1 Luxco S.à r.l.	39422
Gloucester Investments S.à r.l.	39413	PS1 Luxco S.à r.l.	39418
G.O. II - Luxembourg One S.à r.l.	39415	Raiffinvest S.A.	39410
Golden Estate S.A.	39415	Rasec International Holding	39410
Golden Moon S.A.	39415	Ravel S.A.	39411
Gold Properties S.A.	39415	Rema One S.à r.l.	39410
G.P.I.L. S.A.	39413	Roermond Holding (No. 2) S.à r.l.	39410
Grayskies Invest S.A.	39417	RollOut Group S.A.	39411
Growth Yield Return S.A.	39413	Roma-Bau S.A.	39411
Guardian Hungary Investments S.à r.l. ...	39417	UnitedHealthcare International IV	39421

Roermond Holding (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 84.770.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027910/9.

(150031325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Rema One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 123.463.

Les statuts coordonnés au 23 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015027905/11.

(150031658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Rasec International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 116.166.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la société en date du 16 février 2015

Le conseil d'administration de la Société a décidé de coopter Monsieur Maurice Marie-Antoine LAFORTUNE, né le 17 janvier 1938 à Fort-de-France (France), avec son adresse professionnelle au 25, rue Rouget de l'Isle, 93160 Noisy-le-Grand (France) en tant qu'administrateur de la Société, à titre provisoire et jusqu'à la confirmation de sa nomination par la prochaine assemblée des actionnaires de la Société en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015027917/14.

(150032075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Raiffinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 37.446.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 29 janvier 2015 à 16h00

Délibérations:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le Conseil d'Administration désigne, en tant que dépositaire des actions au porteur de la société, Maître Arsène Kronshagen, Avocat à la Cour, 22 rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Arsène KRONSHAGEN

Monsieur Yves BIENFET

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2015027915/20.

(150032399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

RollOut Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 179.938.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société daté du 13/02/2015 que Monsieur Manuel MÖSER a démissionné de son poste d'administrateur à compter du 31 décembre 2014.

A Luxembourg, le 15 février 2015.
Pour l'associé
Le mandataire

Référence de publication: 2015027912/12.

(150031174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Roma-Bau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 6, rue Beiler.
R.C.S. Luxembourg B 92.140.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire que les actionnaires de la société ROMA-BAU SA, RSCL B 92 140, avec son siège social à L-9991 Weiswampach, 6, rue Beiler, ont décidé de déposer leurs actions anonymes auprès de la société J&N, Cabinet d'expertise comptable S.à.r.l., avec siège social à L- 8262 Mamer, 5, rue de la Résistance, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro: RSCL B 164 307

ROMA-BAU SA

Référence de publication: 2015027913/13.

(150032206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Ravel S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 10.017.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 12 février 2015 que:
- les titres au porteur de la société sont déposés auprès de Roosevelt Services S.A., domiciliée 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 février 2015.
Pour la société RAVEL S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015027919/14.

(150032134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Everest Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 120.607.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 février 2015

I
De désigner, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 Août 1915 modifiée, Maître Stéphanie LACROIX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis à L-1628 Luxembourg comme dépositaire des certificats représentatifs des titres au porteur.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015027469/15.

(150031234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Eschbour Immo Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 145.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015027460/10.

(150032055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Eschbour Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 145.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015027461/10.

(150032056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.805.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015027540/11.

(150031752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

GL Europe IbericaA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.551.

Les comptes annuels pour la période du 30 Octobre 2013 au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027524/11.

(150032081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Air Chilling Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 50.947.

Auszug aus dem Beschluss des Alleinigen Verwalters der Gesellschaft vom 10. Februar 2015

Der alleinige Verwalter der Gesellschaft hat am 10. Februar 2015 beschlossen, in Ansehung des Gesetzes vom 28. Juli 2014 betreffend der Immobilisierung von Inhaberaktien, die Gesellschaft FIDUCIAIRE EUROLUX, société anonyme, 196, Rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 34752, zur Verwahrstelle für die Inhaberaktien der Gesellschaft zu bestimmen.

Référence de publication: 2015027156/12.

(150031398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Gloucester Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 189.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027514/9.

(150031983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Growth Yield Return S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.401.

Extrait de résolution prise par le conseil d'administration du 16 février 2015

1. STRATEGO TRUST S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy L-1940 est nommée dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015027532/11.

(150031646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

G.P.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 155.593.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24.09.2014

Les actionnaires de la société G.P.I.L. S.A. réunis le 24.09.2014 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de la société AMETHYSTE FRANCE S.A., 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° B-155616, au poste d'administrateur pour une durée indéterminée, représentée par M. Shimon BELETTY né le 23 Janvier 1969 à ISRAEL, demeurant à Londres (Royaume-Uni), 24 Wykeham Road (NW4 2 SU).

Fait à Luxembourg, le 24.09.2014.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015027508/16.

(150031572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Gallic Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 166.846.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 13 février 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick Moinet, avec effet au 6 février 2015, de son poste de son gérant de classe B de la Société, a été acceptée.

2. Madame Caroline Goergen, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 6 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015027509/18.

(150031157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015028264/10.

(150032852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Giva S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 12.112.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 5 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 81.933 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément au disposition de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

Référence de publication: 2015027522/12.

(150031247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Freiburg Capital Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 74.389.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 9 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de désigner FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., Cabinet d'expertise-comptable, ayant son siège social au 18a boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre SCHILL

Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015027506/14.

(150032008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Gallic Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.852.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 13 février 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick Moinet, avec effet au 6 février 2015, de son poste de son gérant de classe B de la Société, a été acceptée.

2. Madame Caroline Goergen, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 6 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015027510/18.

(150031162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

G.O. II - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015027507/10.

(150031946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Golden Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

*Pour Golden Estate S.A.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2015027515/13.

(150031566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Gold Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 76.462.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 17 février 2015:

1) Le Conseil d'Administration décide, en conformité à l'Article 42 de la loi du 10 août 1915, modifié par la loi du 28 juillet 2014, de nommer à la fonction de Dépositaire des Titres au Porteur de la Société, avec effet immédiat:

- Fidelia, Trust & Corporate Services S.A., Luxembourg, (RCS Luxembourg B 145.508), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

GOLD PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2015027528/14.

(150032062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Golden Moon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 137.028.

Extrait de la décision de l'administrateur unique du 10 février 2015

L'administrateur unique décide, conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'adoptée par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, de désigner en qualité de dépositaire agréé:

La société FIDUCIA GENERAL SERVICES, S.à.r.l., dont le siège social est sis 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117 940.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015027529/17.

(150031705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Gasperich Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümpe.
R.C.S. Luxembourg B 158.394.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015027518/9.
(150031310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Harrington Global Opportunities Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 160.585.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2015.
Référence de publication: 2015027537/10.
(150032231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Food and Feed Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 38.402.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 décembre 2014:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 103123) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 16 février 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Pour FOOD AND FEED HOLDING S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2015027503/16.
(150032289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Idomeneo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.224.270,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 154.733.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 12 février 2015

En date du 12 février 2015, l'associé unique décide de:

- Renommer la société DELOITTE AUDIT, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67.895, en tant que réviseur d'entreprise. Son mandat expirant lors de l'Assemblée générale en approuvant les comptes annuels audités au 31 décembre 2014.
- Accepter la démission de Monsieur Denis Villafranca, en tant que gérant, demeurant à F-75116 Paris, 58-60, avenue Kléber avec date d'effet à la date de signature de la lettre de démission.
- Accepter la démission de Monsieur Nicholas Hood, en tant que gérant, demeurant à GB-W1H6DA Londres, 40, Portman Square, avec date d'effet à la date de signature de la lettre de démission.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015027572/19.
(150032156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Grayskies Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 167.375.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 février 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick MOINET, avec effet au 13 février 2015, en tant qu'administrateur de classe A de la Société a été acceptée.

2. A été nommé administrateur de classe A, avec effet au 13 février 2015 et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2016 :

- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France), résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-231 0 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027516/17.

(150032306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Globe Invest Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 151.119.

Beschluss des Verwaltungsrats vom 16. Februar 2015

Frau Rechtsanwältin
Elisabeta Schidowezki
11A, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

wird in Anwendung des Artikels 42 und dies gemäß Artikel 11bis, § 1^{er}, 3) d) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich der Handelsgesellschaften zum Depositar der Inhaberaktien bestellt. Die Bestellung ist zeitlich nicht befristet.

Luxembourg, den 16. Februar 2015.

Götz Schöbel
Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015027513/18.

(150031091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Guardian Hungary Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.225,00.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 135.647.

EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 16 janvier 2015, il a été décidé (i) de révoquer Monsieur Lajos Sapi en tant que gérant de la Société, au 16 janvier 2015 et (ii) d'approuver la nomination de Monsieur Gustav Boekhoudt, né le 12 novembre 1963, à Appingedam, aux Pays-Bas, demeurant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la Société, au 16 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015027517/19.

(150030998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

PS1 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 451.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 179.585.

—
EXTRAIT

En vertu de plusieurs actes sous seing privé daté du 8 décembre 2014 et effectifs au 11 décembre 2014, SCP IIIAIV One, L.P.; a cédé 59.100 parts sociales dans le capital de la Société avec effet immédiat, respectivement comme suit:

9.200 parts sociales (920 parts de chaque classe d'actions A à J) à G14M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 71 South Wacker Drive, 47e étage, Chicago, IL 60606, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 5080621;

9.200 parts sociales (920 parts de chaque classe d'actions A à J) à T11M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 71 South Wacker Drive, 47e étage, Chicago, IL 60606, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 5080615;

7.200 parts sociales (720 parts de chaque classe d'actions A à J) à GP09GV (Edison) Ltd., une société commerciale (corporation) de droit canadien, ayant son siège au Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada, immatriculée auprès du Registre des Sociétés Commerciales de la Province d'Alberta sous le numéro 2016462034;

12.900 parts sociales (1.290 parts de chaque classe d'actions A à J) à GP09PX (Edison) Ltd., une société commerciale (corporation) de droit canadien, ayant son siège au Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada, immatriculée auprès du Registre des Sociétés Commerciales de la Province d'Alberta sous le numéro 2016462174;

200 parts sociales (20 parts de chaque classe d'actions A à J) à Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Îles Caïmans, ayant son adresse au i University Square Drive, Princeton, NJ 08540, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmanes sous le numéro 23366;

4.900 parts sociales (490 parts de chaque classe d'actions A à J) à MTI Co-Invest, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 1 University Square Drive, Princeton, NJ 08540, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 5082356;

5.100 parts sociales (510 parts de chaque classe d'actions A à J) à VCVC III LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 505 Fifth Avenue, Suite 900, Seattle, WA 98104, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 4868289;

800 parts sociales (80 parts de chaque classe d'actions A à J) PineBridge Structured Capital Partners II, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, NY 10022, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 4881329;

500 parts sociales (50 parts de chaque classe d'actions A à J) à PineBridge Structured Capital Partners Offshore II, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Îles Caïmanes, ayant son adresse au 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, NY 10022, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmanes sous le numéro 47749;

400 parts sociales (40 parts de chaque classe d'actions A à J) à PineBridge Structured Capital Partners Offshore II-A L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Îles Caïmanes, ayant son adresse au 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, NY 10022, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmanes sous le numéro 1553363;

100 parts sociales (10 parts de chaque classe d'actions A à J) à American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, une fiducie (trust) de droit du Commonwealth du Massachusetts, agissant par son fiduciaire (trustee), State Street Bank and Trust Company, une société de fiducie (trust company) de droit du Commonwealth du Massachusetts, immatriculée au Commonwealth du Massachusetts auprès du Secretary of the Commonwealth, Corporations Division sous le numéro 113132, ayant son siège au 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

800 parts sociales (80 parts de chaque classe d'actions A à J) à Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, une fiducie (trust) de droit de l'Etat du New Jersey, agissant par son conseiller en investissements (investment advisor), Honeywell Capital Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, immatriculée à l'Etat du Delaware auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 2816453, ayant son siège au 101 Columbia Road, Morristown, NJ 07962, Etats-Unis d'Amérique.

4.000 parts sociales (400 parts de chaque classe d'actions A à J) à Soper Investments Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit de Guernesey, ayant son siège au Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernesey GY11VWV, immatriculée à Guernesey auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 53573;

1.100 parts sociales (110 parts de chaque classe d'actions A à J) à West Maple Ventures, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son siège au 1603 Orrington Avenue, Suite 810, Evanston, IL 60201, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Department of Business Services du bureau du Secrétaire de l'Etat de l'Illinois sous le numéro 03751252;

1,100 parts sociales (110 parts de chaque classe d'actions A à J) à Brenthurst Private Equity IV US, LP, une société en commandite (limited partnership) de droit des Îles Vierges Britanniques, ayant son adresse au 1 Charterhouse Street, Londres EC1N 6SA, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 600;

400 parts sociales (40 parts de chaque classe d'actions A à J) à Mark Pu, ayant son adresse professionnelle à c/o PATCO Investors, L.L.C. 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique;

800 parts sociales (80 parts de chaque classe d'actions A à J) TPOP-MTI, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, immatriculée à l'Etat du Delaware auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 5196883, ayant son siège au 71 South Wacker Driver, 47th Floor, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique.

400 parts sociales (40 parts de chaque classe d'actions A à J) à Rellim Trust Company, LLC une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, immatriculée à l'Etat du Delaware auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4844494, ayant son siège au 2101 Claire Court, Glenview, IL 60025, Etats-Unis d'Amérique.

De telle sorte que chacun des actionnaires susmentionnés possède désormais le nombre de parts sociales suivant:

- SCP III AIV One, LP: 180.000 parts sociales (18.000 parts de chaque classe d'actions A à J)
- G14M5 PATCO Equity, L.L.C.: 42.200 parts sociales (4.220 parts de chaque classe d'actions A à J)
- T11M5 PATCO Equity, L.L.C.: 42.200 parts sociales (4.220 parts de chaque classe d'actions A à J)
- GP09GV (Edison) Ltd: 32.300 parts sociales (3.230 parts de chaque classe d'actions A à J)
- GP09PX (Edison) Ltd: 57.700 parts sociales (5.770 parts de chaque classe d'actions A à J)
- Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P.: 1.000 parts sociales (100 parts de chaque classe d'actions A à J)
- MTI Co-Invest, LLC: 23.000 parts sociales (2.300 parts de chaque classe d'actions A à J)
- VCVC III LLC: 24.000 parts sociales (2.400 parts de chaque classe d'actions A à J)
- Pinebridge Structured Capital Partners II, L.P.: 3.000 parts sociales (300 parts de chaque classe d'actions A à J)
- Pinebridge Structured Capital Partners Offshore II, LP: 3.200 parts sociales (320 parts de chaque classe d'actions A à J)
- Pinebridge Structured Capital Partners Offshore II-A, LP: 1.800 parts sociales (180 parts de chaque classe d'actions A à J)
- American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust: 900 parts sociales (90 parts de chaque classe d'actions A à J)
- Honeywell International Inc. Master Retirement Trust: 3.000 parts sociales (300 parts de chaque classe d'actions A à J)
- Soper Investments Limited: 18.000 parts sociales (1.800 parts de chaque classe d'actions A à J)
- West Maple Ventures, LLC: 6.000 parts sociales (600 parts de chaque classe d'actions A à J)
- Brenthurst Private Equity IV US, LP: 6.000 parts sociales (600 parts de chaque classe d'actions A à J)
- Mark Pu: 1.200 parts sociales (120 parts de chaque classe d'actions A à J)
- TPOP-MTI, LLC: 4.300 parts sociales (430 parts de chaque classe d'actions A à J)
- Rellim Trust Company, LLC: 1.200 parts sociales (120 parts de chaque classe d'actions A à J)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PS1 Luxco Sàrl
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015027895/105.

(150031737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Marigny S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.994.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 26 janvier 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 81 933, dépositaire des titres au porteur de la Société conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

MARIGNY S.A., SPF

Référence de publication: 2015026812/13.

(150031037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Private Equity Co-Investment Partners Carry Vehicle SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.579.

—
STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of private equity co-investment partners carry vehicle Scsp, executed on 27 January 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Private Equity Co-Investment Partners Offshore Advisors, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B192452 and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose and Registered Office.

(i) Name

"Private Equity Co-Investment Partners Carry Vehicle SCSp", a special limited partnership (société en commandite spéciale) (the "Partnership").

(ii) Purpose

The Partnership shall serve as an intermediary vehicle for the Co-Investment Fund for the purpose of facilitating the distribution of Carry Distributions under the Co-Investment Fund Agreement (as capitalised terms are defined in the Partnership Agreement), and all business activity ancillary thereto and all other activities allowed under the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"). The Partnership shall have all power and authority to enter into, make and perform all contracts and other undertakings and to engage in all activities and transactions and take any and all actions necessary, appropriate, desirable, incidental or convenient to or for the furtherance and accomplishment of the above purposes or of any other purpose permitted by the 1915 Law and any other applicable law or the furtherance of any of the provisions herein set forth and to do every other act incident thereto or connected therewith and any and all of the other powers that may be exercised on behalf of the Partnership by the General Partner pursuant to the Partnership Agreement.

The General Partner, acting for and on behalf of the Partnership, shall have the power to do any and all acts necessary, appropriate, desirable, incidental or convenient to or for the furtherance of the purposes described hereabove, including without limitation, any and all of the powers that may be exercised on behalf of the Partnership pursuant to the Partnership Agreement.

(iii) Registered Office

47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner in accordance with the Partnership Agreement.

The General Partner shall manage the Partnership in accordance with the provisions of the 1915 Law as well as the provisions of the Partnership Agreement.

The Partnership is bound towards third parties in all matters by the General Partner.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 27 January 2015 and shall continue for a duration of maximum fifteen (15) years as from its formation unless the Partnership is sooner terminated in accordance with the provisions of the Partnership Agreement.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Extraits du contrat social (le "contrat") de Private Equity Co-investment Partners Carry Vehicle SCSp, signé le 27 janvier 2015

1. Associés solidaires. Private Equity Co-Investment Partners Offshore Advisors, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B192452 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et ("Associé Commandité").

2. Dénomination, objet social et siège social.

(i) Dénomination

"Private Equity Co-Investment Partners Carry Vehicle SCSp", une société en commandite spéciale (la "Société").

(ii) Objet social

La Société sert de véhicule intermédiaire pour le Fonds Co-Investissement dans le but de faciliter la distribution des Distributions de Plus-Values en vertu du Contrat de Fonds Co-Investissement (tels que les termes en majuscules sont définis dans le Contrat) et toutes activités commerciales connexes et toute autre activité autorisée par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»). La Société aura tout pouvoir et toute autorité pour conclure, effectuer et exécuter tout contrat et autres engagements et d'entreprendre toutes les activités et transactions et d'effectuer toutes les actions nécessaires, appropriées, souhaitables, accessoires ou opportunes en vue de la promotion et de l'accomplissement des objectifs ci-dessus ou de tout autre objectif autorisé par la Loi de 1915 et par toute autre loi applicable ou selon les dispositions énoncées aux présentes et d'effectuer tout autre acte y afférant ou lié à celui-ci et tout autre pouvoir pouvant être exercé pour le compte de la Société par l'Associé Commandité conformément au Contrat.

L'Associé Commandité, agissant au nom et pour le compte de la Société aura le pouvoir de réaliser tous les actes nécessaires, appropriés, souhaitables, accessoires ou opportuns en vue de l'accomplissement des objectifs décrits ci-dessus incluant, notamment, tout pouvoir pouvant être exercé pour le compte de la Société conformément au Contrat.

(iii) Siège social

47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Désignation des gérants et pouvoir de signature. La gestion de la Société incombe exclusivement à l'Associé Commandité conformément au Contrat.

L'Associé Commandité devra gérer la Société conformément aux dispositions de la Loi de 1915, ainsi que les dispositions du Contrat.

La Société est liée envers les tiers sur toute question par l'Associé Commandité.

4. Date de création de la Société et de son terme. La Société est créée le 27 janvier 2015 et continuera d'exister pour une durée maximale de quinze (15) années à partir de sa création à moins qu'il n'y soit mis fin de manière anticipée conformément aux dispositions du Contrat.

Référence de publication: 2015027851/78.

(150032187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

UnitedHealthcare International IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.580.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 février 2015 que:

- La démission de Monsieur Patrick MOINET en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 13 février 2015, a été acceptée.

- Madame Caroline GOERGEN, née le 9 juin 1979 à Verviers (Belgique) demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 13 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015027061/17.

(150030231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

PS1 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 451.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 179.585.

In the year two thousand and fourteen, the eleventh day of December.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PS1 Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.585 and having a share capital of three hundred fifty-one thousand eight hundred United States Dollars (USD 351,800.-) (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2486 of 8 October 2013. The articles of association of the Company (the Articles) were amended most recently pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 17 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2970 of 16 October 2014.

THERE APPEARED:

1. SCP III AIV One, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with the Registrar of Companies under number 32986, acting through its general partner, SC Partners III AIV One GP Corporation, an exempted company under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with the Registrar of Companies under number 224791 (Shareholder I);

2. G14M5 PATCO Equity, L.L.C., a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, Illinois 60606, United States of America;

3. T11M5 PATCO Equity, L.L.C., a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, Illinois 60606, United States of America;

4. GP09GV (Edison) Ltd., a corporation under the laws of the Province of Alberta, having its registered office at Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;

5. GP09PX (Edison) Ltd., a corporation under the laws of the Province of Alberta, having its registered office at Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;

6. Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey 08540, United States of America, acting through its general partner;

7. MTI Co-Invest, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey 08540, United States of America;

8. VCVC III LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 505 Fifth Avenue, Suite 900, Seattle, Washington 98104, United States of America;

9. PineBridge Structured Capital Partners II, L.P., a limited partnership under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, United States of America;

10. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II, L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, United States of America, acting through its general partner;

11. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II-A, L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, United States of America, acting through its general partner;

12. American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, a trust under the laws of the Commonwealth of Massachusetts, acting through its trustee, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, United States of America;

13. Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, a trust under the laws of the State of New Jersey, acting through its investment advisor, having its principal place of business at 101 Columbia Road, Morristown, New Jersey 07962, United States of America;

14. Soper Investments Limited, a limited liability company under the laws of the Bailiwick of Guernsey, having its registered office at Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WWW;

15. West Maple Ventures, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 1603 Orrington Avenue, Suite 810, Evanston, Illinois 60201, United States of America;

16. Brenthurst Private Equity IV US, LP, an international limited partnership under the laws of the British Virgin Islands, having its principal place of business at 1 Charterhouse Street, London EC1N 6SA, United Kingdom, acting through its general partner;

17. Mark Pu, professionally residing at c/o PATCO Investors, L.L.C. 71 South Wacker Drive, 47th Floor Chicago, IL 60606, United States of America;

18. TPOP-MTI, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 2711 CENTERVILLE RD STE 400, Wilmington 19808, United States of America; and

19. Rellim Trust Company, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 160 GREENTREE DR STE 101, Dover 19904, United States of America (together with the shareholders listed from 1 to 18 above, the Shareholders),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, as represented above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ninety-nine thousand two hundred United States dollars (USD 99,200.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred fifty-one thousand eight hundred United States Dollars (USD 351,800.-) represented by:

(i) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class A units (the "Class A Units");

(ii) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class B units (the "Class B Units");

(iii) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class C units (the "Class C Units");

(iv) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class D units (the "Class D Units");

(v) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class E units (the "Class E Units");

(vi) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class F units (the "Class F Units");

(vii) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class G units (the "Class G Units");

(viii) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class H units (the "Class H Units");

(ix) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class I units (the "Class I Units"); and

(x) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class J units (the "Class J Units"),

to four hundred fifty-one thousand United States dollars (USD 451,000.-) by way of the issuance of ninety-nine thousand two hundred (99,200) units, equally divided into each of class of units in the share capital of the Company, i.e. nine thousand nine hundred and twenty (9,920) units in each class of units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

3. Subscription and payment of the share capital increase adopted above;

4. Subsequent amendment of article 16.1 of the Articles;

5. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any employee of UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company;

6. Miscellaneous.

III. The Meeting resolves to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-nine thousand two hundred United States dollars (USD 99,200.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred fifty-one thousand eight hundred United States Dollars (USD 351,800.-) represented by represented by

(i) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class A units (the "Class A Units");

- (ii) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class B units (the "Class B Units");
- (iii) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class C units (the "Class C Units");
- (iv) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class D units (the "Class D Units");
- (v) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class E units (the "Class E Units");
- (vi) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class F units (the "Class F Units");
- (vii) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class G units (the "Class G Units");
- (viii) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class H units (the "Class H Units");
- (ix) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class I units (the "Class I Units"); and
- (x) thirty-five thousand one hundred and eighty (35,180) class J units (the "Class J Units"),

to four hundred fifty-one thousand United States dollars (USD 451,000.-) by way of the issuance of ninety-nine thousand two hundred (99,200) units, equally divided into each of class of units in the share capital of the Company, i.e. nine thousand nine hundred and twenty (9,920) units in each class of units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Shareholder I, represented as stated above, declares to subscribe for ninety-nine thousand two hundred United States dollars (USD 99,200.-) units, equally divided into each of class of units in the share capital of the Company, i.e. nine thousand nine hundred and twenty (9,920) units in each class of units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to nine hundred ninety-two thousand United States Dollars (USD 992,000.-) (the Contribution).

The Contribution in an aggregate amount of nine hundred ninety-two thousand United States Dollars (USD 992,000.-) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of ninety-nine thousand two hundred United States dollars (USD 99,200.-) is to be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of eight hundred ninety-two thousand eight hundred United States Dollars (USD 892,800.-) is to be allocated to the share premium account of the Company attached to the shares.

The amount of nine hundred ninety-two thousand United States Dollars (USD 992,000.-) corresponding to the Contribution is at the disposal of the Company.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend Article 16.1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

“ 16. Capital.

16.1 The share capital of the Company is set at four hundred fifty-one thousand United States dollars (USD 451,000.-) divided into

- (i) forty-five thousand one hundred (45,100) class A units (the "Class A Units");
- (ii) forty-five thousand one hundred (45,100) class B units (the "Class B Units");
- (iii) forty-five thousand one hundred (45,100) class C units (the "Class C Units");
- (iv) forty-five thousand one hundred (45,100) class D units (the "Class D Units");
- (v) forty-five thousand one hundred (45,100) class E units (the "Class E Units");
- (vi) forty-five thousand one hundred (45,100) class F units (the "Class F Units");
- (vii) forty-five thousand one hundred (45,100) class G units (the "Class G Units");
- (viii) forty-five thousand one hundred (45,100) class H units (the "Class H Units");
- (ix) forty-five thousand one hundred (45,100) class I units (the "Class I Units"); and
- (x) forty-five thousand one hundred (45,100) class J units (the "Class J Units");

with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each.

The rights and obligations attached to the Classes of Units shall be identical except to the extent otherwise provided by the articles or by the Commercial Companies Act 1915.

In addition to the share capital, there may be set up (a) premium account(s) into which any premium paid on any unit (s) and/or Classe(s) of Units in addition to its(their) nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the redemption of any Class(es) of Units as per article 17. of these articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg

S.à r.l., and any employee of UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour de décembre.

Par devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PS1 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.585 et disposant d'un capital de trois cent cinquante-et-un mille huit cents dollars américains (USD 351.800,-) (la Société).

La Société a été constituée le 12 juillet 2013 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2486 le 8 octobre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 17 avril 2014, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2970 le 16 octobre 2014.

ONT COMPARU:

1. SCP III AIV One, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) régie selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309, Ugland House, Grand Caïman KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée aux Iles Caïmans au Registre des Sociétés sous le numéro 32986, agissant par l'intermédiaire de son commandité, SC Partners III AIV One GP Corporation, une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) régie selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309, Ugland House, Grand Caïman KY1-1104, Iles Caïmans, enregistré aux Iles Caïmans au Registre des Sociétés sous le numéro 224791 (l'Associé I);

2. G14M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, Illinois 60606, Etats-Unis d'Amérique;

3. T11M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, Illinois 60606, Etats-Unis d'Amérique;

4. GP09GV (Edison) Ltd., une société régie selon les lois de la Province de l'Alberta, ayant son siège social à Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;

5. GP09PX (Edison) Ltd., une société régie selon les lois de la Province de l'Alberta, ayant son siège social à Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;

6. Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie selon les lois des Iles Caïmans, dont l'établissement principal se situe au 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey 08540, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son commandité;

7. MTI Co-Invest, LLC, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey 08540, Etats-Unis d'Amérique;

8. VCVC III LLC, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 505 Fifth Avenue, Suite 900, Seattle, Washington 98104, Etats-Unis d'Amérique;

9. PineBridge Structured Capital Partners II, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique;

10. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie selon les lois des Iles Caïmans, dont l'établissement principal se situe au 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son commandité;

11. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II-A, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie selon les lois des Iles Caïmans, dont l'établissement principal se situe au 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son commandité;

12. American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, un trust en vertu des lois du Commonwealth de Massachusetts, agissant par l'intermédiaire de son trustee, dont l'établissement principal se situe au 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique;

13. Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, un trust en vertu des lois de l'Etat du New Jersey, agissant par l'intermédiaire de son conseiller en investissement, dont l'établissement principal se situe au 101 Columbia Road, Morristown, New Jersey 07962, Etats-Unis d'Amérique;

14. Soper Investments Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Bailliage de Guernsey, ayant son siège social au Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WW;

15. West Maple Ventures, LLC, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 1603 Orrington Avenue, Suite 810, Evanston, Illinois 60201, Etats-Unis d'Amérique;

16. Brenthurst Private Equity IV US, LP, a international limited partnership régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, dont l'établissement principal se situe au 1 Charterhouse Street, Londres EC1N 65A, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son commandité;

17. Mark Pu, dont l'adresse professionnelle se situe au c/o PATCO Investors, L.L.C. 71 South Wacker Drive, 47th Floor Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique;

18. TPOP-MTI, LLC, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 2711 CENTERVILLE RD STE 400, Wilmington 19808, Etats-Unis d'Amérique; et

19. Rellim Trust Company, LLC, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 160 GREENTREE DR STE 101, Dover 19904, Etats-Unis d'Amérique (ensembles avec les associés numérotés de 1 à 18 ci-dessus, les Associés),

ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents dollars américains (USD 99.200,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent cinquante-et-un mille huit cents dollars américains (USD 351.800,-) représenté par:

(i) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe A ("les Parts Sociales de Classe A");

(ii) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe B ("les Parts Sociales de Classe B");

(iii) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe C ("les Parts Sociales de Classe C");

(iv) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe D ("les Parts Sociales de Classe D");

(v) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe E ("les Parts Sociales de Classe E");

(vi) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe F ("les Parts Sociales de Classe F");

(vii) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe G ("les Parts Sociales de Classe G");

(viii) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe H ("les Parts Sociales de Classe H");

(ix) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe I ("les Parts Sociales de Classe I"); et

(x) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe J ("les Parts Sociales de Classe J"),

à un montant de quatre cent cinquante et un mille dollars américains (451.000,-) par voie d'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents (99.200) parts sociales réparties équitablement entre chaque classe de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir neuf mille neuf cent vingt (9.920) parts sociales dans chaque classe de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 16.1 des Statuts;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et octroi de pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., et à tout employé de UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l., afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

6. Divers.

III. L'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présent ou représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents dollars américains (USD 99.200,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent cinquante-et-un mille huit cents dollars américains (USD 351.800,-) représenté par:

- (i) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe A ("les Parts Sociales de Classe A");
- (ii) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe B ("les Parts Sociales de Classe B");
- (iii) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe C ("les Parts Sociales de Classe C");
- (iv) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe D ("les Parts Sociales de Classe D");
- (v) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe E ("les Parts Sociales de Classe E");
- (vi) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe F ("les Parts Sociales de Classe F");
- (vii) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe G ("les Parts Sociales de Classe G");
- (viii) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe H ("les Parts Sociales de Classe H");
- (ix) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe I ("les Parts Sociales de Classe I"); et
- (x) trente-cinq-mille cent quatre-vingt (35.180) parts sociales de classe J ("les Parts Sociales de Classe J"),

à un montant de quatre cent cinquante et un mille dollars américains (451.000,-) par voie d'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents (99.200) parts sociales réparties équitablement entre chaque classe de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir neuf mille neuf cent vingt (9.920) parts sociales dans chaque classe de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Par conséquent, l'Associé I, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents (99.200) parts sociales réparties équitablement entre chaque classe de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir neuf mille neuf cent vingt (9.920) parts sociales dans chaque classe de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent quatre-vingt-douze mille dollars américains (USD 992.000,-) (l'Apport).

L'Apport d'un montant de neuf cent quatre-vingt-douze mille dollars américains (USD 992.000,-) sera réparti comme suit:

- (i) un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents dollars américains (USD 99.200,-) sera affecté au compte de capital social de la Société;
- (ii) un montant de huit cent quatre-vingt-douze mille huit cents dollars américains (USD 892.800,-) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société attaché aux parts sociales.

Le montant de neuf cent quatre-vingt-douze mille dollars américains (USD 992.000,-) correspondant à l'Apport est à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 16.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ 16. Capital.

16.1 Le capital social de la société est fixé à quatre cent cinquante et un mille dollars américains (USD 451.000,-) réparti comme suit

- (i) quarante-cinq mille cent (45.100) parts sociales de classe A ("les Parts Sociales de Classe A");
 - (ii) quarante-cinq mille cent (45.100) parts sociales de classe B ("les Parts Sociales de Classe B");
 - (iii) quarante-cinq mille cent (45.100) parts sociales de classe C ("les Parts Sociales de Classe C");
 - (iv) quarante-cinq mille cent (45.100) parts sociales de classe D ("les Parts Sociales de Classe D");
 - (v) quarante-cinq mille cent (45.100) parts sociales de classe E ("les Parts Sociales de Classe E");
 - (vi) quarante-cinq mille cent (45.100) parts sociales de classe F ("les Parts Sociales de Classe F");
 - (vii) quarante-cinq mille cent (45.100) parts sociales de classe G ("les Parts Sociales de Classe G");
 - (viii) quarante-cinq mille cent (45.100) parts sociales de classe H ("les Parts Sociales de Classe H");
 - (ix) quarante-cinq mille cent (45.100) parts sociales de classe I ("les Parts Sociales de Classe I"); et
 - (x) quarante-cinq mille cent (45.100) parts sociales de classe J ("les Parts Sociales de Classe J");
- ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les droits et les obligations attachés aux Classes de Parts Sociales seront identiques sous réserve de dispositions contraires prévus par les statuts ou par la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915.

En complément du capital social, il pourra être établi un (des) compte(s) de prime d'émission dans lequel (lesquels) toute prime d'émission versée à chaque part sociale ou Classe de Parts Sociales en complément de sa (leur) valeur nominale sera transféré. Le montant du compte de prime d'émission pourra être utilisé afin de racheter toute Classe de Parts Sociales conformément à l'article 17 des présents statuts, afin de compenser toutes pertes nettes réalisées, d'effectuer des distributions aux associés ou d'allouer des fonds à la réserve légale."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., et à tout employé de UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date et année mentionnées qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17577. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015027894/354.

(150031353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Pif Sun A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 194.575.

— STATUT

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

PIF Limited, une société constituée selon le droit des Iles Cayman, avec siège social à PO Box 309 Ugland House, Grand Cayman KY1-1104,

ici représentée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 janvier 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparant, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «PIF SUN A S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société (ce y compris ses associés). Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne (ce y compris ses associés).

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un gérant.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société PIF Limited, pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite

moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bertrand PERRODO, né le 30 septembre 1984 à Paris (France), demeurant au 2 Astwood Mews, Londres SW7 4BE (Royaume-Uni);
- Monsieur Jean-Michel RUNACHER, né le 16 juillet 1945 à Marseille (France), demeurant au 102 Whitelands House, SW3 4RA Cheltenham (Royaume-Uni);
- Monsieur Claude AREND, né le 21 mai 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 48 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg;
- Monsieur Andrew WYNN, né le 17 octobre 1980 à Guildford, Surrey (Royaume-Uni), demeurant au 84 Leigh Mansions, Londres W9 1LJ (Royaume-Uni);
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

PIF Limited, a company incorporated under the law of the Cayman Islands, with registered seat in PO Box 309 Uglad House, Grand Cayman KY1-1104,

here represented by Mr. Jean-Hugues DOUBET, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "PIF SUN A S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the

board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company (including its partners). It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person (including its partners).

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any of each manager.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The Articles of the Company thus having been established, the one hundred (100) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company PIF Limited, predesignated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Bertrand PERRODO, born on September 30, 1984 in Paris (France), residing at 2 Astwood Mews, London SW7 4BE (United Kingdom);
- Mr. Jean-Michel RUNACHER, born on July 16, 1945 in Marseille (France), residing at 102 Whitelands House, SW3 4RA Cheltenham (United Kingdom);
- Mr. Claude AREND, born on March 21, 1963 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 48, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- Mr. Andrew WYNN, born on October 17, 1980 at Guildford, Surrey (United Kingdom), residing at 84 Leigh Mansions, London W9 1LJ;
- Mr. Jean-Hugues DOUBET, born on May 7, 1974 in Strasbourg (France), residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: J.-H. DOUBET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 février 2015. Relation: 2LAC/2015/2405. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015027879/436.

(150032147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Meif DV 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 187.746.

Par résolutions signées en date du 13 février 2015, l'associé unique de la Société a pris la décision suivante:

- acceptation de la démission de M Mickael Nebot de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Gérants:

Mme Rosa Villalobos

M. Christopher Frost

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015026818/16.

(150030881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

NBH Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.553.

STATUTES

In the year two thousand and fifteenth, on the twenty-third day of January.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

KaVo Dental Holding GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established and existing under the law of Germany, with registered address at Bismarckring 39, 88400, Biberach/Riss, Germany, registered with the commercial register at the Local Court of Ulm under number HRB 725203

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal established on January 22nd, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended (the Law), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including Shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of NBH Luxembourg Finance S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) ordinary shares (the Shares) having a nominal value of one United States Dollars (USD 1,00) each.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the share capital.

The Shareholders preferential subscription right is limited to the issuance of Shares to be paid in cash, in case of capital increase and subscription and payment of the new Shares to be issued by contribution in kind, the Shareholders preferential subscription right will be limited.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1. Except as provided for by mandatory provisions of the Law, any Transfer restrictions set out in the Articles may be waived by Shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the Shares issued in the Company.

9.2. Except as otherwise specifically set out in the Articles, any Transfers of Shares (between Shareholders or to persons other than the Shareholders) shall always be subject to, and will be effective and recognized by the Company only if realized in compliance with, the provisions set out in the Articles. Any recognition or inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the Articles.

9.3. All Transfers of Shares shall be subject to the approval of the Shareholders of the Company representing more than seventy five percent (75%) of the share capital of the Company.

9.4. Unless otherwise set out in the present Articles, any Transfer of Shares shall be performed only if all transferees not being already Shareholders become parties to the Shareholder agreements or similar agreements, if any, which have already been concluded between all (and not less than all) Shareholders of the Company.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. - Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be Shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers divided into two (2) categories, respectively denominated Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not be Shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole Shareholder, or as the case may be, the Shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole Shareholder, or as the case may be, the general meeting of the Shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 12. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of the meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of the meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues, regardless of their category.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conferencecall, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A

Manager and one Category B Manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolutions.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death of a Shareholder shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager, or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager, or the board of managers as the case may be, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

D. - Decisions of the sole Shareholder, Collective decisions of the Shareholders

Art. 17. Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders owning more than fifty percent (50%) of the share capital.

The Shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the Articles requires the approval of a majority of Shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the share capital.

Art. 19. In the case of a sole Shareholder, such Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law.

E. - Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the Shareholders.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the Shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

G. - Definitions.

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time.

Business Day means a day other than a Saturday, Sunday or public holiday in Luxembourg;

Shareholder means any holder of Shares from time to time;

Transfer means, in relation to any Share, to:

(d) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;

(a) create or permit to subsist any encumbrance over it;

(b) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;

(c) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the Share; and Transferred shall be construed accordingly.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Subscription Payment

The articles of association having thus been established, KaVo Dental Holding GmbH, prenamed, through its proxy-holder, declared to subscribe for the twenty thousand (20,000) ordinary shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash in the amount of twenty thousand United states dollars (USD 20,000.-).

All the Shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand United states dollars (USD 20,000.-) is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Mr. Frank Mc FADEN, company manager, born on October 14, 1961 in Pennsylvania, United States of America, with professional address at 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, United States of America,
- Mr. Karel HEEREN, company manager, born on February 14, 1973 in Genk, Belgium, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

Category B Manager:

- Mr. Emmanuel MOUGEOLLE, company manager, born on July 3, 1977 in Epinal, France, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to set the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

A COMPARU:

KaVo Dental Holding GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) établie et existence selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Bismarckring 39, 88400, Biberach/Riss, Allemagne, immatriculé au Registre de Commerce B de la cour locale de Ulm, sous le numéro HRB 725203..

ici représentée par Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 Janvier 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après la Loi), telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses Associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de NBH Luxembourg Finance S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. - Capital social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars Américain (USD 20,000,-) représenté par vingt mille (20,000) parts sociales (les Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Le droit préférentiel de souscription des Associés est limité au cas d'émission de Parts Sociales à souscrire en numéraire, étant entendu qu'en cas d'augmentation de capital et d'émission de nouvelles Parts Sociales à souscrire et libérer par apport en nature, le droit préférentiel de souscription des Associés pourra être limité ou annulé.

Art. 8. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales.

9.1. Sauf si des dispositions légales impératives en disposent autrement, il pourra être renoncé à toute restriction de Transfert prévue par les présents Statuts en vertu d'une décision des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital de la Société.

9.2. A moins que les présents Statuts n'en disposent spécifiquement autrement, tout Transfert de Parts Sociales (entre Associés ou entre personnes autres que les Associés) sera toujours sujet à, et ne sera effectif et reconnu par la Société que s'il a eu lieu conformément aux dispositions prévues dans les présents Statuts. Toute reconnaissance ou inscription d'un Transfert de Parts Sociales sera conditionnée par le respect des dispositions prévues par les présents Statuts.

9.3. Les Transferts de Parts Sociales seront soumis à l'approbation des Associés de la Société représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital de la Société.

9.4. Sauf mention contraire dans ces Statuts, tout Transfert de Parts Sociales ne pourra avoir lieu qu'à la condition que les cessionnaires qui ne sont pas encore Associés deviennent parties au pacte d'actionnaires ou à des pactes similaires, s'il en existe, qui ont déjà été conclu par tous (et pas moins que tous) les Associés.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des Associés ne met pas fin à la Société.

C. - Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'Associé unique ou, le cas échéant, par les Associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'Associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des Associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 12. Le conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, indépendamment de leur catégorie.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B est présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un Associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. - Décisions de l'Associé unique, Décisions collectives des Associés

Art. 17. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les Associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un Associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 20. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé annuellement cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les Associés en proportion des Parts Sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

G. - Définitions.

Associé désigne tout détenteur de Parts Sociales de temps à autre;

Jour Ouvrable désigne une journée autre qu'un samedi, un dimanche ou jour de fête nationale au Luxembourg;

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre;

Transfert désigne, en relation avec une Part Sociale, le fait de:

(a) la vendre, la céder, la transférer ou l'aliéner d'une autre manière;

(b) créer un droit sur celle-ci ou de permettre qu'un droit la grevât;

(c) faire en sorte (par voie de renonciation ou autrement) qu'une autre personne la reçoive ou cède tous les droits y afférents;

et Transféré sera interprété en conséquence.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, KaVo Dental Holding GmbH, prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire les vingt mille (20,000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire d'un montant de vingt mille Dollars Américains (USD 20,000.-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille Dollars Américains (USD 20,000.-) est à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,-).

Décisions de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Frank Mc FADEN, administrateur de sociétés, né le 14 octobre 1961, en Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique.

- M. Karel HEEREN, administrateur de sociétés, né le 14 février 1973, à Genk, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1b, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg,

Gérant de Catégorie B:

- M. Emmanuel MOUGEOLLE, administrateur de sociétés, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2015. Relation: EAC/2015/2087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015027783/399.

(150031082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Helyos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 194.550.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of January,

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

M. Massimiliano DE SALAZAR, born on 23 December 1964 in Roma, Italy, professionally residing in Via Salaria 1327, 00138 Roma, Italy (the Subscriber),

The Subscriber, present, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Section I - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Chairman has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles;

Class A Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Class B Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "HELYOS S.à r.l.";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Secretary has the meaning given to it in article 14 of the Articles;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.

Section II - Articles of association

Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "HELYOS S.à r.l."

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.2 Contribution to a “capital surplus” account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a “capital surplus” account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the “capital surplus” account referred to in the above paragraph.

Art. 6. Amendments to the Share capital. The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. However, in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all

committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (½) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half (½) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three

quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The first financial year begins on the date of this present deed and ends on 31 December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party M. Massimiliano De Salazar, which hereby subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) ordinary Shares with a nominal value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash for an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Is appointed as Class A Manager for an unlimited period:

M. Massimiliano De Salazar, born on 23 December 1964 in Roma, Italy, professionally residing in Via Salaria 1327, 00138 Roma, Italy;

2. Are appointed as Class B Managers for an unlimited period of time:

(i) Ms Habiba BOUGHABA, born on 6 September 1973 in Charleville-Mézières, France professionally residing in 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(ii) Ms. Claire SABBATUCCI, born on 24 June 1984 in Thionville, France professionally residing in 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The Company shall have its registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier,

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mr. Massimiliano DE SALAZAR, né le 23 Décembre 1964 à Romes, Italie, ayant pour adresse professionnelle le Via Salaria 1327, 00138 Romes, Italie (le Souscripteur),

Le Souscripteur, présent comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Section I - Définitions

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Président (Chairman) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts;

Gérants de Catégorie A (Class A Managers) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1 des Statuts;

Gérants de Catégorie B (Class B Managers) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1 des Statuts;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "HELYOS S.à r.l.";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales (General Meetings) désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants (Managers) désigne les désigne dans leur ensemble;

Secrétaire (Secretary) a la signification qui lui est conférée à l'article 14 des Statuts;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et

Associés (Shareholders) les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales (Shares) les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

Section II - Statuts

Art. 1^{er}. **Forme, dénomination et nombre d'Associés.**

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "HELYOS S.à r.l."

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, et notamment mais non exclusivement, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y compris, mais non exclusivement, leur gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des succursales, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. **Capital social.**

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq-cents (12.500) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.2 Apport au compte de "capital surplus"

Le Conseil est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Les Associés pourront qualifier les Gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toutefois, dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

Toutefois, si les Associés ont qualifié les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes les personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la

mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Assemblées Générales.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi de 1915. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

15.2 Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation - dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, les résolutions sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au

moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts ($\frac{3}{4}$) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour du présent acte et se clôt le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit dans son intégralité par la partie comparante Mr. Massimiliano De Salazar, qui par la présente souscrit à douze mille cinq-cents (12.500) Parts Sociales de un Euro (1 EUR) chacune. Le montant de la souscription est alloué au compte du capital social de la Société.

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire d'un montant total de douze mille cinq-cents Euros (12.500 EUR) et donc le montant de douze mille cinq-cents Euros (12.500 EUR) se trouve dorénavant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé Gérant de Catégorie A pour une durée illimitée:

M. Massimiliano De Salazar, né le 23 Décembre 1964 à Rome, Italie, ayant pour adresse professionnelle le Via Salaria 1327, 00138 Rome, Italie.

2. Sont nommés Gérants de Catégorie B pour une durée illimitée:

(i) Mme Habiba BOUGHABA née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mézières, France ayant pour adresse professionnelle le 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg; et

(ii) Mme. Claire SABBATUCCI, née le 24 Juin 1984 à Thionville, France ayant pour adresse professionnelle le 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Massimiliano DE SALAZAR, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 février 2015. Relation: DAC/2015/1846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 février 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015027554/667.

(150031284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Patron Mawson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.651.

Il résulte de deux contrats de cession de parts sociales signé en date du 16 février 2015 que Patron Logan S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B190.208, a cédé 146 des 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société de la façon suivante:

- 100 parts sociales ont été transférées à Suprema Invest GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon le droit de la République Fédérale d'Allemagne et enregistrée auprès du registre commercial (Handelsregister) du tribunal local (Amtsgericht) de Berlin sous le numéro HRB 164924 B, ayant son siège social au Rosenthaler Straße 13, 10119 Berlin, Allemagne;

- 46 parts sociales ont été transférées à Europa LLC, une limited liability company constituée selon le droit de l'Etat du Delaware et enregistrée auprès de la Division of Corporations de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 5323440, ayant pour siège social le 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2015027838/23.

(150031575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.